



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Autriche

Question écrite n° 67655

### Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur la situation politique en Autriche suite aux terribles attentats du 11 septembre dernier perpétrés à New York. En effet, la campagne internationale contre le terrorisme stimulerait l'imagination des « durs » de la droite populiste autrichienne. Il serait noté un flot d'idées xénophobes et sécuritaires jaillissant depuis peu de la bouche de l'homme fort du FPÉ, Jørg Haider, et du chef de son groupe parlementaire, Peter Westenthaler. Les vives réactions de l'opposition, mais aussi de leurs propres partenaires au sein du Gouvernement, les chrétiens conservateurs de l'ÉVP, ne les auraient pas calmés, au contraire. Après s'être félicité que l'on n'ait pas trouvé trace de réseaux terroristes en Autriche, M. Westenthaler aurait proposé de collecter les empreintes digitales de l'ensemble de la population autrichienne et immigrée, mais aussi de tous les étrangers qui souhaitent séjourner en Autriche. Par ailleurs, M. Haider souhaiterait que les frontières autrichiennes soient fermées à tous les réfugiés non européens et que les travailleurs immigrés et leurs familles soient tenus de signer avec les autorités un « contrat d'intégration » dont le contenu serait âprement discuté entre les deux partis de la coalition gouvernementale. Ces faits sont d'autant plus graves qu'ils ont lieu dans un Etat membre de l'Union européenne. C'est pour cela qu'elle lui demande de lui préciser l'attitude que la France entend adopter envers le Gouvernement autrichien dans cette affaire.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur la situation politique en Autriche. Depuis le 11 septembre 2001, les Etats membres de l'Union européenne, solidaires des Etats-Unis, ont intensifié leur légitime combat contre le terrorisme. Ils ont aussi compris que cette menace appelle des réponses communes et ont donc donné une impulsion décisive à la construction d'un espace de liberté, de sécurité et de justice à l'échelle de l'Europe. Il va sans dire que tous ces efforts doivent pleinement respecter les valeurs européennes, telles que proclamées solennellement, en décembre 2000, dans le cadre de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Ces valeurs qui proscrivent toute discrimination, notamment au regard de la race, de la couleur, des origines ethniques et de la nationalité, font la force de notre Union. Et, c'est justement pour cette raison que les quatorze Etats membres avaient réagi à la participation à la coalition au pouvoir en Autriche des représentants du parti de Georg Haider, le FPÖ. Lors de la levée des mesures appliquées par les quatorze, le 12 septembre 2000, il a été décidé de faire preuve de la plus grande vigilance à l'égard de l'influence du FPO sur l'action du gouvernement autrichien. Les autorités françaises se sentent tout à fait liées par cet engagement et veilleront naturellement à ce que toute décision du gouvernement autrichien qui ne serait pas conforme aux valeurs qui fondent la construction européenne puisse donner lieu à des réactions appropriées.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (3<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 67655

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires européennes

**Ministère attributaire** : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 22 octobre 2001, page 5999

**Réponse publiée le** : 6 mai 2002, page 2319